

Généralités

La formation « Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches » vous permettra d’obtenir votre attestation pour utiliser des aiguilles sous le derme pour atténuer l’inflammation. Elle a été développée pour répondre aux exigences du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l’utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l’inflammation en complément de l’utilisation d’autres moyens* et consiste donc en 102 heures de cours structurées comme suit :

| | | |
|----------|--|--|
| Partie 1 | <i>Phénomènes inflammatoires et aiguilles sèches</i> | Formation en ligne Durée : 8 heures |
| Partie 2 | <i>Aspect légal et administratif</i> | Formation en ligne Durée : 6 heures |
| Partie 3 | <i>Utilisation des aiguilles sous le derme en physiothérapie au Québec</i> | Formation en présentiel Durée 88 heures réparties sur 12 journées |

Présence obligatoire

Le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l’utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l’inflammation en complément de l’utilisation d’autres moyens* exigeant un nombre minimal de 102 heures de formation pour la délivrance de l’attestation, la présence des participants est obligatoire toutes les journées de formation. Les heures d’absence ne peuvent être remplacées, par exemple, par des lectures.

Un participant ne pouvant être présent à l’une des journées offertes en présentiel devra la reprendre, et ce, avant de poursuivre la formation. En effet, le respect du processus d’acquisition des connaissances théoriques et pratiques exige que les journées de formation soient suivies dans l’ordre prévu. À titre d’exemple, il est donc impossible d’envisager la reprise du module 2 après avoir suivi le module 3.

Modalités de reprise d’une journée de formation manquée

- Assister à une journée de formation dans un autre groupe, lorsque possible (par exemple, si une autre cohorte n’est pas complète et que l’horaire des modules le permet).**
- Organiser une journée de formation privée avec l’un des formateurs autorisés à donner la formation, lorsque possible.** Il est toutefois possible qu’aucun formateur ne soit disponible avant le module suivant.

Une journée de formation privée compense un bloc de deux jours en classe régulière. Lors d’une reprise en privé, le participant s’engage à :

- amener une personne qui jouera le rôle de cobaye pour la pratique des punctures;
- trouver un local où la formation aura lieu et fournir l’équipement requis (aiguilles, etc.);
- rémunérer l’enseignant au même tarif que pour une journée d’enseignement régulière. Ce tarif est de 840\$ pour 1 journée de formation privée en plus des frais de déplacement et de repas, le cas échéant ;

- Signer un protocole d’entente avec le formateur et l’Ordre pour la reprise.
3. **Interrompre la formation entreprise et la poursuivre plus tard dans un autre groupe**, lors de circonstances exceptionnelles, si des places sont disponibles.
 4. **Interrompre définitivement sa participation à la formation**. Le participant sera remboursé au prorata du nombre de jours de formation déjà suivis.

Modalités de reprise de la journée d’examen pratique

1. **Se joindre à l’examen pratique d’une autre cohorte**. Cette modalité n’implique pas de frais supplémentaires pour le participant, mais il devra être accompagné d’une personne qui jouera le rôle de cobaye.
2. **Reprendre l’examen à une date qui convient au participant**. L’examen pratique peut être repris à un autre moment que lors de l’examen pratique d’une autre cohorte. Cependant, cet examen doit être fait à la fin de l’une des sessions de la formation offerte en salle à Montréal, dans les bureaux de l’OPPQ.

Cette modalité implique des frais de 550 \$ qui sont exigibles avant la tenue de l’examen. Le participant devra également être accompagné d’une personne qui jouera le rôle de cobaye.

Politique d’annulation et de remboursement

Vous pourriez devoir annuler votre inscription à la formation. En cas d’annulation, des frais d’administration peuvent s’appliquer. Voici les différentes situations possibles :

| SITUATIONS | REMBOURSEMENT | MODE DE REMBOURSEMENT |
|--|---|--|
| Annulation par le participant avant la date limite d’inscription | Remboursement de 100 % du montant payé | Le remboursement est fait directement sur votre carte de crédit. |
| Annulation par le participant, après la date limite d’inscription, mais avant le début du cours. | Remboursement du montant payé moins 200 \$ pour les frais administratifs. | Un chèque de remboursement vous est envoyé par la poste. |
| Annulation par le participant après le début du cours. | Remboursement au prorata du nombre de jours de formation suivis. Des frais administratifs de 200 \$ sont aussi appliqués. | Un chèque de remboursement vous est envoyé par la poste. |

Toute demande de remboursement ou d’annulation de votre inscription doit être transmise par courriel à l’adresse formation@oppq.qc.ca.

Pratique des punctures pendant la formation

Le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie* autorise un physiothérapeute inscrit à la formation à utiliser, tant dans le cadre de cette formation que dans un milieu clinique, des aiguilles sous le derme **en présence** d’un formateur ou d’un physiothérapeute détenant une attestation de formation délivrée par l’Ordre pour l’utilisation des aiguilles sous le derme.

Cette autorisation n’est valide que pour la durée de la Partie 3 de la formation (modules 1 à 6 et examen).

Évaluation

Chacune des trois parties de la formation comprend une évaluation que vous devez réussir pour avoir le droit de participer à la partie suivante ou pour obtenir votre attestation à la suite de l'examen final.

Les participants reçoivent un courriel les informant de la réussite ou de l'échec à un examen dans les semaines suivant chacun des examens. La note de passage est de 70 % dans tous les cas. En cas d'échec, vous pourrez reprendre l'examen selon les modalités suivantes :

| | |
|---|---|
| Échec à l'examen de la Partie 1 ou de la Partie 2 | - Des frais de 100 \$ sont à prévoir pour chaque reprise. Ces frais sont exigibles avant la tenue de l'examen. |
| Échec à l'examen de la Partie 3 | <ul style="list-style-type: none">• Des frais de 550 \$ sont à prévoir pour reprendre l'examen pratique. Ces frais sont exigibles avant la tenue de l'examen.• Pour la reprise de cet examen, le participant doit être accompagné d'une personne qui agira comme cobaye.• Le matériel requis (aiguilles, etc.) est fourni par l'OPPQ.• Cet examen doit être repris à une date qui convient au participant ainsi qu'aux formateurs à la fin de l'une des sessions de la formation offerte en salle.• En cas d'échec à l'examen initial, deux reprises peuvent être accordées au maximum. Après trois échecs, le participant doit reprendre la formation en entier. |

Pratique des punctures après l'examen final

Les membres qui ont réussi la formation peuvent pratiquer les PPAS en clinique uniquement après que l'attestation est délivrée et indiquée à leur dossier membre.

Les frais de délivrance de l'attestation sont inclus dans le coût de la formation, les participants n'ont donc pas de frais supplémentaires à acquitter.

Matériel requis

Quel que soit le lieu où se tient la formation, l'OPPQ fournit les aiguilles stériles ainsi que d'autres éléments matériels périssables.

Pour les prestations n'ayant pas lieu dans les locaux de l'OPPQ, les participants ont la responsabilité de se procurer le matériel non périssable, qui sera par ailleurs réutilisable dans leur pratique future des punctures physiothérapeutiques.

Une liste à jour du matériel à acheter est envoyée aux participants avec la confirmation de la tenue de la formation, mais elle se résume généralement aux articles indiqués dans le tableau qui suit. Ce matériel est notamment disponible chez [Distributions Larivière-Meunier](#) au coût d'environ 160 \$.

1 bocal de verre (pour les tampons d'ouate) – modèle # 4012
1 flacon dispensateur d'alcool avec couvercle stainless
1 contenant rigide à déchet biomédicaux – Biohazard 5 l, C5R contenant avec trappe ou bascule
1 savon gel alcoolisé (70%) pour désinfection des mains – 8 oz
1 cabaret stainless 8 po x 11 po x 1 ½
1 pince hémostatique Kelly 6 ¼
2 contenants profonds en stainless 3po x 8 po x 1 ½ (sans couvercle)
1 désinfectant surface dure au phénol Germextra
1 sac à déchets bio-médicaux
1 pince fine pour retirer aiguille brisée (genre pince à sourcils) ou pinces recourbées plus performantes

Autres considérations

- La vaccination contre l'hépatite B est fortement recommandée pour suivre cette formation.
- Les participants doivent accepter de changer de partenaire durant les ateliers pratiques.
- Les **personnes enceintes** peuvent participer à la formation, mais il est cependant obligatoire qu'elles soient accompagnées d'une personne qui agira à titre de cobaye pour la remplacer lors des ateliers pratiques **à partir du module 2**, car elle ne peut recevoir de punctures.